

# Conditions générales

## «Vérification vidéo de l'identité»

### I. Champ d'application

Les présentes conditions générales «Vérification vidéo de l'identité» (ci-après: les CG Vérification vidéo de l'identité) régissent la relation contractuelle entre les clients et clientes (ci-après: le client) et Poste CH SA (ci-après: la Poste) concernant l'utilisation des prestations de la Poste pour l'identification documentée de personnes au moyen d'une pièce de légitimation officielle avec photo (ci-après: les prestations d'identification).

Ne font pas partie intégrante du présent contrat les prestations de la Poste ou d'autres prestataires auxquelles il est possible d'accéder après identification. Les règles relatives à l'usage de ces applications et prestations complémentaires sont exclusivement du ressort du prestataire concerné.

Les CG Vérification vidéo de l'identité sont portées à la connaissance du client préalablement à l'utilisation des prestations d'identification. Ladite utilisation implique l'acceptation sans réserve des présentes CG Vérification vidéo de l'identité.

### II. Utilisation de la prestation, prise en charge des coûts

Le client peut avoir recours aux prestations d'identification de façon autonome ou bien se faire identifier par la Poste pour le compte d'un prestataire tiers. Si le client doit prendre en charge les coûts, ceux-ci sont affichés au préalable et décomptés.

### III. Prestation

Dans le cadre des prestations d'identification, le client atteste de son identité à l'aide d'une pièce de légitimation officielle avec photo et documente ladite identification. Celle-ci a lieu au moyen d'une communication audiovisuelle en temps réel (ci-après: l'identification vidéo). La Poste vérifie soigneusement le document de légitimation qui lui est présenté et confirme avoir vu le document original. Pour terminer le processus d'identification, la Poste peut envoyer au client un numéro de transaction (TAN) à des fins de vérification et lui demander de saisir ledit numéro pour validation. Le client est tenu de participer de manière adéquate au processus d'identification. La Poste est en droit de rejeter les pièces de légitimation qui lui sont soumises ou d'interrompre le processus d'identification.

### IV. Documentation, enregistrement et archivage

La Poste documente le processus d'identification. Au cours de la transmission vidéo réalisée dans le cadre de l'identification vidéo, la Poste prend des photographies du client ainsi que de toutes les pages pertinentes du document d'identification et enregistre la conversation.

En cas d'utilisation autonome des prestations d'identification, la Poste met la documentation à la seule disposition du client. Si l'identification se fait pour le compte d'un prestataire tiers,

la Poste transmet la documentation à ce dernier pour une utilisation ultérieure, notamment à des fins d'enregistrement et d'archivage.

La Poste enregistre les données exclusivement dans la mesure où la loi l'y oblige ou si des prestataires tiers l'en chargent.

### V. Liste des documents de légitimation officiels avec photo

Les pièces de légitimation officielles avec photo acceptées par la Poste pour la réalisation de la prestation se limitent à l'identification des personnes physiques. La liste des pièces de légitimation acceptées est consultable sur [poste.ch/id-check](https://poste.ch/id-check).

### VI. Représentation

Le client est tenu de procéder en personne aux démarches nécessaires aux prestations d'identification. Toute représentation est exclue.

### VII. Relations d'affaires ultérieures

La Poste attire expressément l'attention sur le fait que l'utilisation des prestations d'identification ne confère au client aucun droit à l'établissement d'une relation d'affaires avec un prestataire tiers. La décision relative à l'acceptation de la pièce de légitimation utilisée comme moyen d'identifier le partenaire contractuel et à l'établissement d'une relation d'affaires relève de la responsabilité unique du prestataire tiers concerné. La Poste décline toute responsabilité quant aux dommages découlant d'une identification lacunaire du client.

### VIII. Responsabilité

Sauf faute grave ou acte intentionnel, la Poste décline toute responsabilité à l'égard des dommages découlant de la non-détection de défauts ou de falsifications, ou pour tous autres dommages.

Les parties répondent de tout dommage causé à l'autre partie, à moins qu'elles prouvent n'avoir commis aucune faute. Toute responsabilité fondée sur une simple négligence est exclue. La responsabilité pour les dommages corporels est illimitée.

### IX. Protection et sécurité des données

Lors de la saisie et du traitement des données personnelles, la Poste veille au respect des dispositions de la législation suisse en matière de protection des données et de la loi sur la poste. Elle protège les données du client par des mesures appropriées et les traite de manière confidentielle.

Elle collecte, traite et enregistre des données personnelles uniquement dans la mesure où celles-ci sont nécessaires pour la fourniture des prestations, pour la sécurité de l'exploitation et de l'infrastructure, pour la facturation ainsi que pour le dévelop-

pement et l'entretien de la relation client, et notamment pour assurer une qualité de prestations élevée.

Afin de proposer au client la meilleure prestation possible, des techniques d'analyse sont utilisées. La Poste peut comparer de telles données rendues anonymes avec des informations sur les utilisateurs provenant de tiers ou établir des statistiques et les communiquer à des tiers.

Si la Poste a recours à des tiers pour fournir des prestations, elle est en droit de leur permettre d'accéder aux données requises à cet effet, étant entendu que ceux-ci sont soumis aux mêmes obligations que la Poste elle-même en matière de protection des données.

Dans des cas spécifiques, certaines données personnelles peuvent être transmises à des tiers dans la mesure où la loi le permet ou après obtention du consentement préalable du client ou dans le cadre des objectifs de traitement évoqués ci-avant. La déclaration de confidentialité du site web [poste.ch](http://poste.ch) ([www.poste.ch/declaration-protection-des-donnees](http://www.poste.ch/declaration-protection-des-donnees)) fournit des informations complémentaires sur le traitement des données lors de l'utilisation du site web indiqué et des prestations d'identification, dans la mesure où ces dernières sont fournies en ligne.

#### **X. Modification des CG**

La Poste se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CG Vérification vidéo de l'identité.

Si certaines dispositions du présent contrat devaient s'avérer invalides ou illicites, la validité du contrat dans son ensemble n'en serait pas affectée. Dans ce cas, la disposition concernée sera remplacée par une autre disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique poursuivi.

#### **XI. For**

Le for est Berne. En cas de litige concernant des contrats conclus avec des consommateurs, le for est celui du domicile ou du siège de l'une des parties lorsque l'action est intentée par le client et celui du domicile ou du siège du défendeur lorsque l'action est intentée par la Poste. Sont réputés être des contrats conclus avec des consommateurs les contrats portant sur des prestations destinées à satisfaire les besoins personnels ou familiaux du client. Pour les clients dont le domicile ou le siège commercial se trouve à l'étranger, le for de la poursuite et le for exclusif pour toutes les procédures est Berne.

#### **XII. Organe de conciliation**

Avant de saisir le juge compétent, le client a la possibilité de s'adresser à l'organe de conciliation de la PostCom en vue d'un règlement du litige. Les données de contact se trouvent sous [ombud-postcom.ch](http://ombud-postcom.ch).

#### **XIII. Droit applicable**

Pour le reste, les rapports contractuels sont soumis au droit suisse. Les dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne) ne sont pas applicables.

#### **XIV. Forme de publication juridiquement valable**

Les conditions générales juridiquement valables et faisant partie intégrante du contrat sont publiées sous forme électronique et disponibles sous [poste.ch/cg](http://poste.ch/cg).

Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des CG. Le client prend acte du fait que seules les CG publiées par voie électronique font foi. La version papier des CG n'en constitue qu'une reproduction et n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.

© Poste CH SA, mai 2016